

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
  - Considérant le branchement électrique aéro souterrain au 60 TE route de Neufchâtel à Forges-les-Eaux.
  - Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation.

**ARRETE :**

**Article I :**

N°2023-012

Les travaux de branchement électrique aéro souterrain sont autorisés au 60 TE route de Neufchâtel à Forges-les-Eaux du 20 février 2023 au 03 mars 2023.

La circulation se fera manuellement.

**Objet :**

Branchement électrique  
aéro souterrain –  
Monsieur CASTEL  
60 TE route de Neufchâtel  
Du 20 février 2023 au 03  
mars 2023

**Article II :**

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité. La société **STPEE, 2 allée Théodore Monod, 64210 BIDART** prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

Société STPEE

**Article III :**

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé du présent arrêté.

Pour extrait conforme,  
Forges-Les-Eaux, le 23 Janvier 2023

Le Maire  
Christine LESUEUR

Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **25 JAN. 2023**

